



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

UN DISPOSITIF POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Catherine FOYER-BENOS – DRAAF Occitanie

Communauté Régionale Occitanie Eviter – Réduire – Compenser

Webinaire du 17 novembre 2020

Un dispositif issu de la loi d'avenir, pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 :

→ projet agro-écologique pour la France et sa déclinaison en plans

→ des mesures clés dont la création des GIEE (article 3)



Un outil d'accompagnement des agriculteurs à la transition agro-écologique pour...

Contribuer à l'objectif du **plan AE pour la France** d'une majorité des exploitations engagées dans l'agroécologie en 2025

Contribuer à **structurer et favoriser la transition**



Combiner la performance économique, environnementale et sociale des exploitations, avec des objectifs ambitieux et innovants en terme **de reconception de systèmes de production**

Impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des **filières et du développement agricole** en lien avec les enjeux du territoire

... en réponse à des enjeux multiples

favoriser la
biodiversité

maîtriser les
énergies

maintenir
l'attractivité des
territoires ruraux

préserver les
paysages

prévenir les risques
naturels

renforcer les
compétences des
actifs ruraux

assurer une gestion
économe des intrants

s'adapter aux
attentes sociétales
(qualité, proximité)

soutenir le
dynamisme des
activités agricoles

s'adapter au
changement
climatique

maîtriser les gaz à
effet de serre

renforcer l'innovation

satisfaire
durablement les
besoins alimentaires

maîtriser la gestion du
foncier agricole

favoriser le
renouvellement des
générations
d'exploitants

préserver et valoriser
la ressource en eau

Comment ça marche, un GIEE ?

Structure
porteuse

C'est un **collectif d'agriculteurs volontaires** qui s'engagent, avec l'appui d'autres partenaires, dans un projet pluriannuel pour l'amélioration de leurs pratiques en visant la triple performance (objectifs économiques, environnementaux et sociaux), et à ce titre reconnus par l'État...

Structure
d'accompagnement

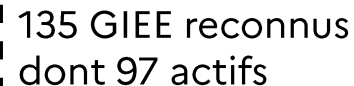
... **appuyé par une structure d'accompagnement** (chambre agriculture, coopératives, CIVAM, GAB, ADEAR, collectivité, autres associations, CUMA...)



Structure de
capitalisation



... dans une **logique de partage des résultats** pour bénéficier au plus grand nombre.



2431 agriculteurs
engagés

+ 21 GIEE en 2020
(613 agriculteurs)

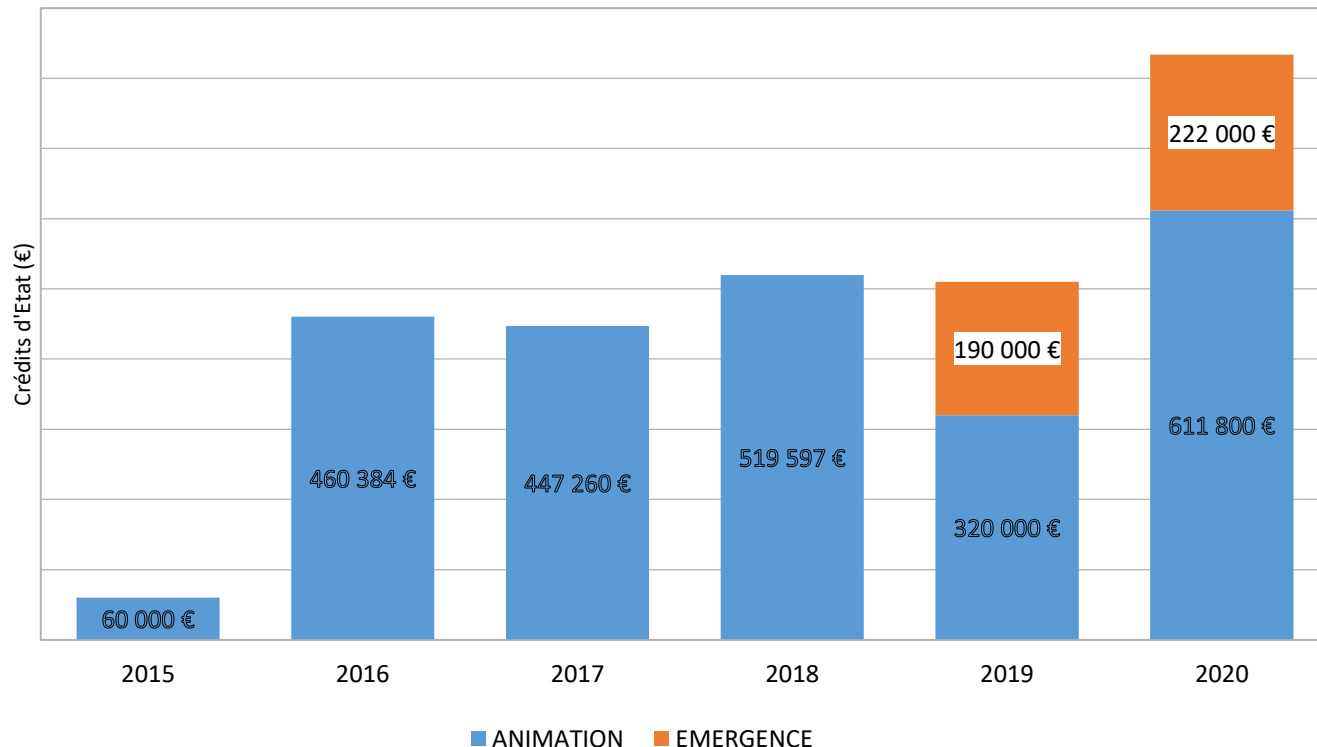
En 2020, 11 GIEE issus de l'émergence 2019

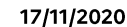
- Apiculture
- Arboriculture
- Élevage
- Grandes cultures
- Maraîchage -Horticulture
- Polyculture-élevage
- Viticulture

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie

Un accompagnement financier par l'Etat de 3,5 M€ depuis 2015

- Pour 2020, 31 GIEE financés pour l'animation (dont 19 nouveaux GIEE).
- Sur le dispositif Emergence des collectifs, 25 nouveaux projets financés en 2020.





... avec des enjeux à ce stade

De coordination de la capitalisation des groupes innovants :

La loi d'avenir prévoit que « La coordination des actions menées en vue de la capitalisation et de la diffusion des résultats des GIEE et des groupes 30000 est assurée en lien avec les organismes de développement agricole intéressés » au niveau régional, par la Chambre Régionale d'Agriculture, sous le contrôle de la DRAAF et de la Région



... avec des enjeux à ce stade

De qualification des pratiques agro-écologiques en vue de la reconnaissance des produits par le consommateur



D'articulation avec des dispositifs d'appui à la transition



Mesures
environnementales et
climatiques



Païement pour
services
environnementaux

Projet alimentaire de
territoire

Conditionnalité,
verdissement
Eco-régimes
nouvelle PAC

Compensation
collective agricole

Initiatives existantes = vivier
d'agriculteurs motivés ?

Additionalité possible par
rapport aux différents
dispositifs ? Equivalences entre
dispositifs ?

Moyens de pérenniser les
démarches sur des durées
longues ?